



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Praticalingua au titre de l'année 2021

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 14 décembre 2021 ;

Vu le Contrat de plan Etat-région pour la Corse 2015-2020 et notamment le plan de revitalisation linguistique « Lingua 2020 » ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 23 septembre 2020 ;

Considérant que la structure d'apprentissage multiservices Praticalingua propose des ateliers de pratiques artistiques en langue corse mais également un apprentissage plus scolaire adapté à chacun selon son niveau de compétence langagière ;

Considérant l'ouverture des locaux tous les soirs de la semaine tous les soirs de la semaine de 16h à 20h et le mercredi de 14 à 20h suivant calendrier scolaire académique, il existe à ce jour plus de 120 modules de formation répartis en 40 ateliers ;

Considérant que ces ateliers, sont eux-mêmes organisés et coordonnés autour de 7 départements de formation, gérés pour chacun d'entre eux par un coordonnateur, chargé de co-construire les progressions pédagogiques et contenus avec les 35 formateurs sous contrats, d'orienter les productions orales, picturales et écrites des formateurs et adhérents à l'association vers une concrétisation collective de leur travail, qui prend la forme d'un spectacle annuel de restitution et d'une publication annuelle sous format numérique ;

Considérant que l'association est gérée grâce à l'emploi d'administration et d'animation créé en 2017 (24h/semaine), 4 emplois de coordonnateurs des départements de formation créés en 2019 (10h/semaine), le reste de l'administration étant assuré par un membre bénévole ;

Considérant le nombre d'adhérents en 2020 de 300 dont plus de la moitié présente en fin de cursus le Certificatu Lingua Corsa, proposé par la Collectivité de Corse ;

Considérant que cette association remplit des missions relatives à notre politique linguistique à savoir :

- Développement de l'offre immersive
- Evolution des représentations quant à la Langue Corse
- Passer de la langue objet d'étude à la langue outil d'étude
- Professionnalisation et valorisation économique et sociale de la compétence LCC

Considérant la demande de subvention à hauteur de 15 000 euros afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Pérennisation d'un emploi administratif,
- Diversification des ateliers (Pilates, yoga, peinture, Webtv et radiodanse contemporaine etc...),
- Développement d'un service e-learning,
- Création d'un espace de co-working,
- Mise en place d'un cycle annuel de conférences et de rencontres avec des artistes Corses,
- Création d'une mission pour la coordination des 5 pôles du Projet de Société rendu public par l'association en septembre 2019 (Giuventù, Terra è ghjente, Da mè à tè, Crea(z)zione, Cum'unu).



Considérant que l'expérience Praticalingua, née à Bastia, s'est étendue à d'autres régions de Corse (Corti, Moriani, Balagna), qui dupliquent, sous le même nom, le modèle initié dans notre ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Lisandru de ZERBI ne participant pas au vote

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Praticalingua.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2021, compte 6574 rubrique 330.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Bastia.

Signé par **Pierre SAVELLI**

Date : 28/12/2021

Qualité : **MAIRE**

Page 3 sur 3

2021/DEC/01/03